

Le diagnostic de voirie

Un outil essentiel de gestion du patrimoine routier

L'entretien et la préservation du patrimoine routier communal constitue un poste de dépenses obligatoire et important pour les Collectivités Territoriales. Il convient donc d'optimiser ces dépenses en élaborant un plan de gestion raisonné de la voirie.

A cet égard, la Syndicat de la Voirie accompagne les Collectivités depuis 2008, que ce soit par le biais d'une mission d'assistance technique générale ou de relevés numérisés. Ces solutions militent pour une meilleure gestion du budget « voirie » puisque les Collectivités ayant souscrit à l'une ou l'autre de ces missions disposent d'un diagnostic de leur voirie, outil d'aide à la décision lors de l'établissement des budgets annuels.

I – L'assistance technique générale, premier outil d'auscultation du patrimoine routier

L'objectif de cette mission est de favoriser un entretien préventif du réseau routier, moins coûteux que l'intervention curative ; il permet également l'étalement des dépenses dans le temps, de la manière la plus opportune, en distinguant notamment les dépenses d'entretien et de modernisation du réseau.

Le premier enjeu est bien évidemment d'acquérir une connaissance approfondie du réseau, en s'appuyant sur un tableau de classement des voies communales actualisé, ainsi qu'en établissant un descriptif géométrique, technique et visuel des voies communales ou communautaires (longueur – largeur – état).

Une fois cette étape réalisée, et en fonction des priorités de chaque Collectivité, le Syndicat de la Voirie est en mesure de proposer une ou plusieurs techniques de réparation des voies avec le coût correspondant. Cela permet aux Collectivités d'adopter une stratégie d'entretien pluriannuelle en ayant connaissance de l'enveloppe prévisionnelle à affecter aux travaux.

En finalité, le diagnostic produit permet une connaissance géométrique et structurelle du réseau routier de la Collectivité et détermine des solutions techniques et financières de maintien du patrimoine.

Extrait d'un diagnostic de voirie :

Commune de : XX							État général du chemin			Solution à apporter		
Numéro d'ordre	Appellation du chemin	Catégorie	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repérés, du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Surface en m ²	Corps de chaussée - Dégradation observées	revêtement	revêtement annualisation	Coût estimatif TTC	Technique proposée	Coût estimatif TTC
A	VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMINS											
N°1	Chemin du B.	VC 1	Part de la xx aboutit à la xx	350	3,30	1 155,00	Présence de dégradations de voirie avec quelques déformations	Usé	3 à 5 ans	4 970 €	Bicouche prégravillonné sur 1155 m ²	- €
N°2	Chemin des A.	VC 2	Part de la xx aboutit à la xx	385	4,75	1 828,75	Bon état général ; présence de quelques fissures	Bon	Plus de 5 ans	295 €	PATA 10%	- €
N°3	Chemin de C.	VC 3	Part de la xx traverse xx aboutit xx à la VC xx	337	3,00	1 011,00	Présence de dégradations importantes de voirie Présence de déformations importantes de voirie	Usé	Urgent	Non Réalisable	Reprofilage sur 1011 m ² Bicouche prégravillonné sur 1011 m ²	18 200 €
				150	3,00	450,00	Présence de faïençage important RAS	Bon	Plus de 5 ans	- €	- €	
N°9	Chemin de D.	VC 9	Part de la xx aboutit en limite de propriété privée	510	2,80	1 428,00	Présence de dégradations de voirie Présence d'herbe en axe Accotements surélevés sur 480 m	Usé	1 à 3 ans	6 150 €	Dérasement sur 480 m de chaque coté Bicouche prégravillonné avec préparations sur 1430 m ²	2 400 €
N°10	Chemin de l'I	VC 10	Part de la xx aboutit dans xx	355	2,95	1 047,25	Présence de dégradations et déformations de voirie importantes Chemin accès agricole	Usé	Urgent	Non Réalisable	Reprofilage sur 1050 m ² Calcaire sablé sur 1050 m ²	10 500 €

II – Les relevés à grand rendement

Le Syndicat de la Voirie accompagne également depuis 2012 les Collectivités désireuses de recourir à des auscultations à grand rendement, permettant de relever les paramètres physiques des voies grâce à des appareils de mesure embarqués dans un véhicule ; cela favorise une programmation de travaux pluriannuelle plus fine et plus adaptée du patrimoine routier. Ces informations peuvent ensuite être intégrées dans un système d'informations géographiques (SIG), par thématique.

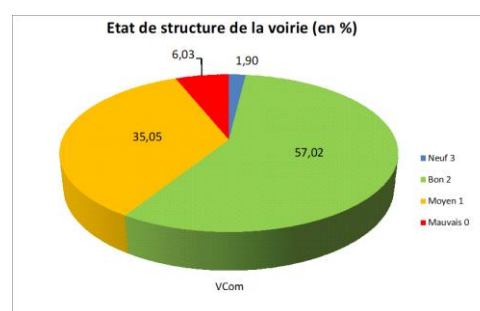
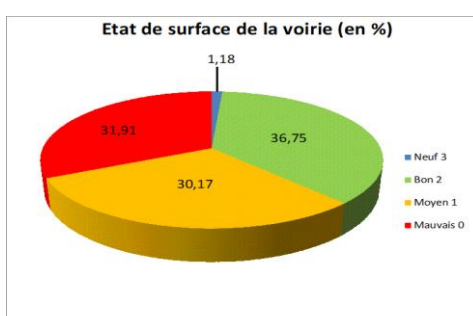
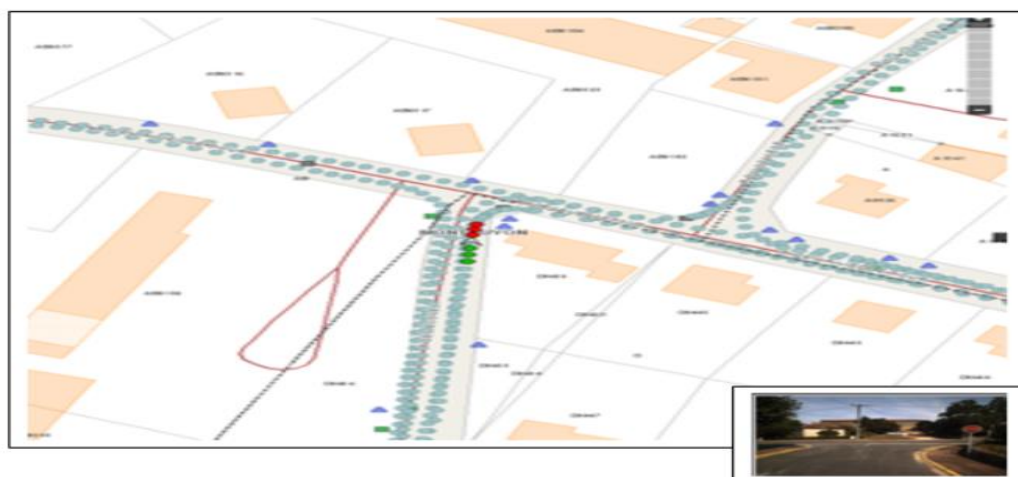
Ces relevés concernent, bien entendu, la voirie, mais peuvent s'élargir à tous les autres éléments du domaine public tels que les différents types de signalisation, les trottoirs, l'éclairage public, la végétalisation des dépendances du domaine public ...

Le processus de traitement des données s'articule autour de 4 axes majeurs :

- Recensement des données, numérisation à grand rendement et constitution de fonds photographiques et d'une base données par rue et par thème
- Analyse des données en fonction des problématiques communales et réglementaires
- Diagnostic des anomalies identifiées
- Préconisations pour répondre aux besoins communaux

Ces inventaires sont ainsi constitués :

- De relevés géométriques (type, nom, dimensionnement ...)
- D'analyses visuelles (état et notation pour la surface et la structure)
- De solutions envisagées (technique proposée en entretien et en investissement)
- De proposition d'un plan de gestion en entretien et en investissement (coût et répartition par année)
- D'analyses des dépendances (notation, nature, état ...)
- D'analyses des bordures et des caniveaux (notation, nature, état ...)
- De rubriques complémentaires selon les besoins (trafic, espace vert, réseau, éclairage, audit de signalisation ...)



Le Syndicat de la Voirie est en mesure de vous accompagner sur l'une ou l'autre des missions évoquées ci-avant.

Concernant l'assistance technique générale, bon nombre de Collectivités du Département a souscrit à cette mission. Celle-ci est proposée par le biais d'une convention quadriennale établie entre le Syndicat Départemental de la Voirie et la Collectivité.